



COMMUNIQUE DE COURSE N°1 – 11 juillet 2026 ISOLA

Le collège des commissaires a décidé d'attribuer les pénalités suivantes :

- 3 min au dossard 402 pour un changement de matériel (arbitre prévenu),
- 5 min au dossard 170 pour non respect du parcours en liaison.

Le collège des commissaires rappelle qu'il est interdit de porter assistance (eau, ravitaillement, mécanique) aux pilotes en dehors de la zone d'assistance (paddock et P2 de la station).

Le collège des commissaires